Objet	**Documentation de livraison - 5.2.3**
Date du document	23/09/2026
Version	V5.2.3 – Livraison Chorus Pro du 23/09/2026

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 5.2.3, déployée le 23/09/2026.

Cette version de Chorus Pro a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 5.2.0 CPRO, livrée le 24/06/2026
- Version 5.2.0 CPRO, livrée le 29/06/2026
- Version 5.2.1 CPRO, livrée le 22/07/2026
- Version 5.2.2 CPRO, livrée le 19/08/2026
- Version 5.2.2 CPRO, déployée le 23/09/2026

Pour les modifications livrées en version 5.2.3 CPRO, une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements, ce qui permet de repérer plus aisément les modifications déployées lors de la dernière livraison.

NB : Les futurs changements ou évolutions seront intégrés progressivement au sommaire.

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien "Notes de version" en bas de page.

SOMMAIRE :

1. Modifications concernant le portail de services de production 3
1.1. Domaine Organisation 3
1.2. Domaine Facturation G2G/B2G 3
1.2.1. Toutes applications facturation 3
1.2.2. Factures émises 3
1.2.3. Factures reçues 3
1.2.4. Factures de travaux 4
1.2.5. Mémoires de frais de justice 4
1.2.6. Remboursement de taxes 4
1.2.7. FLUX historiques des Demandes de Paiement 5
1.2.8. FLUX e-Invoicing 5
1.3. Domaine raccordement 6
1.3.1. Raccordement API 6
1.3.1.1 Raccordement G2G/B2G/G2B 6
1.3.2. Raccordement EDI 6
1.4. Domaine Commande 6
2. Domaine de facturation G2B 6
2.1. Domaine Annuaire de facturation 6
2.2. Domaine FLUX e-Invoicing 7
2.3. Domaine FLUX e-Reporting 8
3. Modifications concernant le portail de services de qualification 8
4. Modifications concernant le portail de documentation 8

1. Modifications concernant le portail de services de production

1.1. Domaine Organisation

1.2. Domaine Facturation G2G/B2G

1.2.1. Toutes applications facturation

- Factures de travaux, Mémoires de frais de justice, Demande de remboursement : Téléchargement Certificat de dépôt impossible (19/08/26)
 Une correction est apportée sur le certificat de dépôt. Il est de nouveau accessible en téléchargement sur toutes les applications de facturation (Factures de travaux, Mémoires de frais de justice, Demande de remboursement)
 Le message d'erreur bloquant suivant : "L'utilisateur aaaaaa@yyyyyy.xx n'a pas les habilitations nécessaires pour effectuer cette action" n'apparaît plus.

1.2.2. Factures émises

- **Correction d'une anomalie lors du dépôt de factures au format PDF :** Après le dépôt de facture PDF, si le format affiché était PDF/A3 (FacturX) et qu'une confirmation d'envoi commençant par le message « Le lot de facture a été importé correctement sous le n° XXXXX… » était affiché, la facture n'était pas nécessairement transmise à son destinataire.
 Une notification par mail est, dorénavant, envoyée (au fournisseur et au destinataire) lors d'un rejet de facture au format FacturX déposé sur le Portail pour informer qu'une erreur est rencontrée (24/06/2026).

- **Correction d'une anomalie : « Une erreur interne est survenue lors du dépôt de factures » (23/09/2026)**
 Lors du dépôt PDF d'une facture simple, un contrôle sur le format de la date est ajouté si celle-ci n'est pas correctement océrisée.

- **Correction d'une anomalie : « Erreur SoumettreFacture HTTP 500 reproductible via Swagger PISTE» (23/09/2026)**
 Correction du message de retour pour l'API 'SoumettreFacture' pour informer de l'erreur sur le N° de facture qui ne doit pas dépasser 20 caractères. Le code erreur sera désormais de type '400' avec le message adéquat.

1.2.3. Factures reçues

- **Suppression du statut : « A Recycler » (23/09/2026)**

Le statut « à recycler » ne figure pas dans la norme AFNOR XP Z12-012 applicable à la facturation électronique.

Il n'est donc plus possible de recycler une facture comportant une erreur portant sur :

- l'engagement juridique,
- le SIRET du destinataire,
- le code service du destinataire.

En cas d'erreur, la facture devra être rejetée et une nouvelle facture devra être émise.

La suppression du statut « À recycler » concerne à la fois les factures simples et les factures de travaux.

Conséquences selon le canal utilisé :

- Sur le portail, le statut « à recycler » ne pourra plus être sélectionné.
- En API, le statut « à recycler » sera traduit en « rejetée ».
- En EDI, lorsqu'un statut « à recycler » sera reçu dans un flux de cycle de vie, celui-ci sera remplacé par le Statut « rejetée ».

A noter : Les factures déjà au statut « à recycler » et encore détenues par le fournisseur avant la mise en œuvre de l'évolution pourront poursuivre leur traitement selon les modalités actuelles. Après correction, elles pourront être transmises à la structure publique.

1.2.4. Factures de travaux

1.2.5. Mémoires de frais de justice

1.2.6. Remboursement de taxes

- **Saisie d'une demande d'aide mensuelle** - un nouveau message apparaît détaillant la réglementation en vigueur. Cocher la case vaut acceptation de la réglementation et remplace ainsi l'obligation de joindre les documents la justifiant (29/06/2026).

- Remboursement TIC : Une page d'erreur Java apparaît à l'enregistrement de la demande de remboursement, correction message d'erreur (19/08/26)
 Une correction est apportée lors de la saisie de la demande de remboursement, si le bénéficiaire n'a pas renseigné la rue dans son adresse, il n'y a plus de blocage. La demande peut être enregistrée.

- **Demandes de remboursement : Saisie demandes en mode brouillon sur une période clôturée (23/09/2026)**
 Au moment de la validation d'une demande de remboursement, un contrôle est ajouté sur la période de dépôt, celle-ci ne doit pas être clôturée.

- **Remboursement TIC : Une page d'erreur Java apparaît à l'enregistrement de la DR / Correction du message d'erreur (23/09/2026)**
 Lors de la validation d'une demande de remboursement, un contrôle a été enlevé pour ne plus obliger l'agriculteur à renseigner la rue au niveau de son adresse si celle-ci est vide.

1.2.7. FLUX historiques des Demandes de Paiement

1.2.8. FLUX e-Invoicing

- **Ouverture du flux de dépôt de factures au format CII** pour les plateformes agréées qui émettent vers les structures publiques (B2G - Flux FSO1156A)
 Le document « Dossier de spécifications externes FE - Chorus Pro » présente tous les contrôles appliqués sur les flux émis au format de la norme AFNOR ainsi que les liens vers les spécifications AFNOR XP Z12-012 et AFNOR. XPZ12-014. Il est accessible dans le portail de documentation (24/06/2026) :
 https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_documentation?id=kb_article_view&sysparm_article=KB0011471

- B2G - Nouvelle catégorisation du type de pièce jointe pour les factures émises au format de la norme AFNOR (19/08/26)
 Trois nouvelles catégories de type de pièce jointe ont été créées pour distinguer les factures émises au format AFNOR par une plateforme agréée.
 FACTURE_UBL_AFNOR -> Facture (au format UBL AFNOR)
 FACTURE_CII_AFNOR ->Facture (au format CII AFNOR)
 FACTURE_FACTUR-X_AFNOR -> Facture (au format Factur-X AFNOR)
 Ces nouvelles catégories sont visibles en consultation de facture sur le portail, en API et dans le FEN0036 (Flux Pivot).

- Génération du lisible à la norme AFNOR pour les factures B2G émises par les plateformes agréées (19/08/26)
 Un nouveau lisible PDF/A-3 est généré dans le cas de factures émises par les plateformes agréées. Ce document restitue l'ensemble des champs affichables de la norme AFNOR.

- Schematrons B2G (Outil de vérification de structure et de contenu de document XML) (19/08/26)

B2G						
Format	Profil réforme	Version	Date	Fichier	Type d'application	
UBL 2.1	*EN16931*	v1.4.0	30-juin	Schematron : *EN16931-UBL-validation*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ce schematron
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-UBL*	WARNING	Pas de rejet de facture en cas d'erreur sur ce schematron
	EXTENDED-CTC-FR			Schematron : *EN16931-UBL-validation*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ce schematron
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-UBL*	WARNING	Pas de rejet de facture en cas d'erreur sur ce schematron
CII D22B	*EN16931*			Schematron : *EN16931-CII-validation*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ce schematron
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-CII*	WARNING	Pas de rejet de facture en cas d'erreur sur ce schematron
	EXTENDED-CTC-FR			Schematron : *EXTENDED-CTC-FR-CII*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ce schematron
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-CII*	WARNING	Pas de rejet de facture en cas d'erreur sur ce schematron
Factur-X 1.09	*BasicWL*			Schematron : *FACTUR-X_BASIC-WL*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ce schematron
	EN16931			Schematron : *FACTUR-X_EN16931*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ce schematron
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-CII*	WARNING	Pas de rejet de facture en cas d'erreur sur ce schematron
	EXTENDED-CTC-FR			Schematron : *Factur-X_EXTENDED*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ce schematron
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-CII*	WARNING	Pas de rejet de facture en cas d'erreur sur ce schematron

 La dernière version est accessible à cette adresse :
 https://github.com/fnfempe/France_RFE/releases/tag/FNFE_RFE_INVOICE_1.4.0

- **B2G Routage à partir d'adresse de facturation électronique (23/09/2026).**
 L'adresse de facturation devient obligatoire pour les flux à la norme AFNOR, elle doit être de la forme "SIREN_SIRET_CodeService".

- **B2G - Prise en charge du statut « ERREUR ROUTAGE » (23/09/2026).**
 Les factures en erreur routage ont désormais des messages d'erreur spécifique dans le cycle de vie généré.

1.3. Domaine raccordement

1.3.1. Raccordement API

1.3.1.1 Raccordement G2G/B2G/G2B

- **Ouverture des raccordements liés à la facturation G2B pour les PA et solutions compatibles (29/06/2026)**
 - Raccordements EDI et API pour le dépôt de facture G2B et l'échange de cycles de vie ainsi que pour le dépôt de données agrégées d'e-reporting : service ouvert en G2B pour les entités publiques et leurs solutions compatibles (opérateurs de dématérialisation/éditeurs),
 - Raccordements EDI pour la réception de facture G2B et l'échange de cycle de vie : service ouvert en G2B aux Plateformes Agréées

1.3.2. Raccordement EDI

- Problème d'importation de certificat de type PEM ou d'extensions cer et crt lors d'une création ou modification d'un raccordement EDI (19/08/26)
 Les certificats de type PEM ainsi que les extensions .cer et .crt sont admises lors d'un raccordement EDI dans Chorus PRO.

- **B2G - AS2S – Bulle raccordement (23/09/2026)**
 Le protocole AS2 a désormais une option supplémentaire "AS2S" afin de sécuriser les échanges. Un certificat multirôles est nécessaire.

1.4. Domaine Commande

- Application Engagements :Remplacement de l'ID Token par l'Access Token dans le header Authorization (19/08/26)
 Une correction est apportée lors de l'accès à l'application Engagements, il n'est plus nécessaire de saisir de nouveau son mot de passe pour accéder aux fonctionnalités.

2. Domaine de facturation G2B

2.1. Domaine Annuaire de facturation

- **Ouverture de l'accès à l'annuaire Facturation Electronique (G2B) pour les structures publiques et leurs solutions compatibles : (29/06/2026)**
 - EDI : service de réception de l'annuaire ouvert (FAR0057A et FAR0057B).
 - API : service de consultation de l'annuaire ouvert.

Pour rappel, il est également possible :

-Depuis le mois de mai 2026, pour les entités publiques et leurs solutions compatibles, de télécharger l'annuaire complet de facturation électronique depuis le Portail de Services en mode connecté,
-Depuis le 17 juin 2026, de rechercher en masse jusqu'à 5 000 SIREN les lignes d'annuaire depuis le Portail de Services en mode déconnecté.

2.2. Domaine FLUX e-Invoicing

- **En émission, ouverture des Flux :**
 - EDI / F2 / entités publiques : émission de factures (F2) aux formats de la norme UBL (FSO3110A) et Factur-x (FSO3117A) par les entités publiques (et solutions compatibles), à partir du 08/07/2026.
 - EDI / F6 / entités publiques : émission / réception de cycles de vie de facture (F6) par les entités publiques (et solutions compatibles), à partir du 08/07/2026.
 - API / F2 / entités publiques : émission de factures (F2) aux formats de la norme UBL (FSO3110A) et Factur-x (FSO3117A) par les entités publiques (et solutions compatibles) (23/07/2026).
 - API / F6 / entités publiques : émission de cycles de vie de facture (F6) par les entités publiques (et solutions compatibles) (23/07/2026).
 - API / factures / entités publiques : consultation/recherche des données facture et leurs statuts (23/07/2026).

- **En réception, ouverture des Flux :**
 - EDI / F2 / PA : Réception de factures (F2) via des flux FEN3x36A par les plateformes agréées à partir du 08/07/2026.
 - EDI / F6 / PA : Emission / réception de Cycles de vie (F6) par les plateformes agréées à partir du 08/07/2026.

- Evolution API Flux - motif de rejet et consultation statut flux (19/08/26)
 L'API Flux évolue avec la restitution du statut du flux ainsi que le motif de rejet en cas d'irrecevabilité du flux. Elle retourne pour chaque fichier concerné par un rejet :
 - Le code du motif de rejet
 - Le libellé du motif de rejet
 - Le détail de statut (liste des codes, motifs et contenus de rejets)
 - Le code statut du flux

- Evolution API Dépôt flux et recherche facture (19/08/26)
 Les API 'Dépôt Flux' et 'Recherche Facture' évoluent pour valoriser le champ nomFlux avec le nom du flux renseigné en base de données et non plus le numéro du flux. Exemple :
 API Dépôt Flux -> requête consultation du statut d'un flux - Le champ NomFlux est valorisé ainsi : TEST00000001FACTAPI
 au lieu de FSO3110A_CPP004_CPP004TEST00000001FACTAPI

- Schematrons G2B (Outil de vérification de structure et de contenu de document XML) (19/08/26)

G2B						
Format	**Profil réforme**	**Version**	**Date**	**Fichier**	**Type d'application**	
CDAR D22B (Cycle de vie flux) **CDAR D22B (Cycle de vie facture)**	*N/A*	v1.4.0	30-juin	Schematron : *BR-FR-CDV-Schematron-CDAR*	WARNING	Pas de rejet du cycle de vie flux ou de facture
UBL 2.1	*EN16931*	v1.4.0	30-juin	Schematron : *EN16931-UBL-validation*	STANDARD	Rejet de la facture en cas d'erreur sur ces schematrons
		v1.4.0.03	04-août	Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-UBL*	FATAL	
	EXTENDED-CTC-FR	v1.4.0.03	04-août	Schematron : *EN16931-UBL-validation*	STANDARD	
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-UBL*	FATAL	
Factur-X 1.09	*BasicWL*	v1.4.0	30-juin	Schematron : *FACTUR-X_BASIC-WL*	STANDARD	
	EN16931	v1.4.0	30-juin	Schematron : *FACTUR-X_EN16931*	STANDARD	
		v1.4.0.03	04-août	Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-CII*	FATAL	
	EXTENDED-CTC-FR	v1.4.0.03	04-août	Schematron : *Factur-X_EXTENDED*	STANDARD	
				Schematron : *BR-FR-Flux2-Schematron-CII*	FATAL	

La dernière version (V.1.4.0.03) est accessible à cette adresse :

https://fnfe-mpe.org/wp-content/uploads/2026/08/2026_08_04_FNFE_SCHEMATRONS_FR_CTC_V1.4.0.03.zip

La version de la V1.4.0 est accessible à cette adresse :

https://github.com/fnfempe/France_RFE/releases/tag/FNFE_RFE_INVOICE_1.4.0

2.3. Domaine FLUX e-Reporting

- **En émission, ouverture des Flux :**
 - EDI / F10 / entités publiques : émission des données agrégées d'e-reporting (F10) via des flux FSO6000A par les entités publiques (et solutions compatibles), (23/07/2026).
 - EDI / F6 / entités publiques : réception des Cycles de vie (F6) par les entités publiques (et solutions compatibles) (23/07/2026).
 - API / F10 / entités publiques : émission des données agrégées d'e-reporting (F10) via des flux FSO6000A par les entités publiques (et solutions compatibles). (23/07/2026).
 - API / F6 / entités publiques : consultation/recherche des données agrégées d'e-reporting et leurs statuts (23/07/2026).

3. Modifications concernant le portail de services de qualification

4. Modifications concernant le portail de documentation